

CHOIX MATIERES A TD L2

Par **baabaaaaaaa**, le **01/09/2018** à **23:43**

Bonjour

Je rentre à l'upec en L2 dans quelques semaines pour le s3 en plus de majeur déjà imposé je dois choisir entre droit pénal ou finances publiques pour un troisième td celle que je n'aurais pas choisies en td sera donc une mineure pour moi.

Sachant que j'aimerais m'orienter vers du droit des affaires serait ce mieux pour moi de choisir quel matière en majeure ? Les finances publiques étant une composante du droit fiscal il serait intéressant de l'avoir en majeure selon moi vu le lien qu'il peut y'avoir entre la fiscalité et le monde de l'entreprise du commerce du droit des affaires. Cependant je ne suis pas sur d'avoir totalement raison certaines âmes charitables pourraient m'éclaircir svp ?

Par **Maxime C**, le **02/09/2018** à **03:47**

Bonjour,

Les deux matières ont chacunes leur intérêt.

Il existe un droit pénal des affaires, il serait donc très utile de suivre droit pénal, notamment si vous souhaitez devenir avocat. Je vous conseillerais donc plutôt cette matière, le droit des affaires étant avant tout un droit privé.

Par **LouisDD**, le **02/09/2018** à **09:36**

Salut

J'ai eu finance publique en mineure en L2 et Droit pénal avec TD.

Si votre objectif est de faire du droit fiscal par là suites (ce que je vais faire cette année), je pense que l'important est d'avoir eu la matière, quitte à devoir la retravailler un peu à côté pour être au top en droit fiscal. Mais à mon avis certaines notions ou certains raisonnements seront revus car les deuxièmes matières sont liées.

Le pénal comme le souligne mon prédécesseur, sera utile dans le cas où vous envisagez de passer des concours (CRFPA, ENM...), et se retrouve effectivement en droit des affaires.

À plus

Par **baabaaaaaaa**, le **02/09/2018 à 12:42**

Bonjour

Premièrement merci de vos réponses. Mais si par exemple je me dirigerais vers un master 1 droit des affaires spécialité juriste fiscaliste en M2 (Master Paris V) pour ensuite passer le barreau et devenir avocat fiscaliste. Qu'est ce qui me sera le plus préjudiciable d'avoir eu finances publiques en mineurs ou droit pénal en mineur. Ce choix me stresse un peu car je n'ai pas envie de m'enfermer dans le droit public en choisissant finances publiques sachant que la seule matière qui m'y intéresse dedans est le droit fiscal or en droit privé plusieurs matières m'intéressent (droit des affaires , droit privé immobilier...)

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/09/2018 à 13:07**

Bonjour

Ne stressez pas !

Aucun choix ne vous sera préjudiciable.

Ce n'est qu'à partir de la LD3 que le choix des matières devient important car c'est là que vous commencez à vous spécialiser en droit privé ou public.

Et pour information, le droit fiscal est considéré comme une matière de droit privé.

Par **baabaaaaaaa**, le **02/09/2018 à 14:21**

Bonjour

Merci de votre réponse . Ah je croyais que le droit fiscal était public mais j'avais aussi vu qu'il y'avait de grand débat quand a son classement vu qu'il se base sur l'impôt qui relève de l'Etat mais que son Domaine d'application entreprise par exemple ou que son lien étroit avec l'économie finance le rapprochait plutôt du domaine privé.

Par **LouisDD**, le **02/09/2018 à 14:26**

C'est un domaine mixte dans l'absolu puisqu'il vous faudra aussi maîtriser le contentieux administratif pour d'éventuels litiges nés de la fiscalité...

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/09/2018 à 14:39**

[citation] C'est un domaine mixte [/citation]

Oui en théorie !

Mais en pratique les universités rangent cette matière dans le droit privé.
Et il ne faut surtout pas dire à un avocat fiscaliste qu'il fait du droit public [smile3]

Par **LouisDD**, le **02/09/2018** à **14:42**

Le truc c'est qu'une excellente fiscaliste nous l'a bien martelé : un bon avocat, juriste fiscaliste, c'est celui qui a fait du contentieux administratif en parallèle.

Sinon oui le droit fiscal seul est orienté privé

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/09/2018** à **14:49**

Effectivement !

Je souhaitais juste attirer l'attention de babaaaa (excusez-mois si j'oublie des "a"), sur le fait qu'il n'étudiera pas le droit fiscal s'il part en public (même s'il existe sans doute des exception dans certaines fac).

Ainsi, lorsqu'il nous dit que le droit fiscal est la seule matière de droit public qui l'intéresse, on est forcé de conclure qu'il a un profil privatiste [smile3]

Par **baabaaaaaaaa**, le **02/09/2018** à **15:45**

Dans ce cas il est plus préférable pour moi de choisir finances publique ou pénal sachant que si je veux faire du fiscal orienté de manière très privatiste en entreprise etcc ... finances publiques reste tout de même la base non ?

En option je prendrais comptabilité au lieu d'eco publique en I2 parceque je me dis' que la comptabilité me servira toujours que ce soit en droit des affaires ou en fiscal..

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/09/2018** à **09:39**

Franchement, le fait que vous n'ayez pas suivi finance publique à TD ne vous sera pas préjudiciable. L'important est d'avoir suivi la matière

Vous vous stressez pour rien. Après si ça peut vous rassurer, vous pouvez prendre cette matière à TD.

Je répète qu'aucun choix de LD2 ne vous sera préjudiciable. Le plus important c'est que vous ayez droit des obligations et droit administratif avec TD.

Et vous avez bien fait de prendre comptabilité.

J'ai même presque envie de vous dire que le cours de comptabilité vous servira plus que le cours de finance publique dans le cadre d'un Master de droit fiscal.

Par **MorganM**, le **03/09/2018** à **10:38**

Bonjour,

J'ai fait du droit fiscal général en licence puis de la fiscalité des sociétés en M1. J'avais la possibilité de choisir finances publiques en L2, ce que je n'ai pas fait, et cela ne m'a jamais posé de problème pour la compréhension de la fiscalité.. En plus (corrigez-moi si je me trompe), le domaine des finances publiques se rapproche plus du domaine budgétaire que du fiscal il me semble.

En tous cas, l'avoir en mineure me paraît largement suffisant. Après, votre choix peut aussi se faire en fonction de vos attraits : le droit pénal peut être judicieux à choisir si vous pensez que vous aurez des facilités à étudier cette matière, et inversement.